

Tout dossier devra être déposé sur rendez-vous (02 51 81 87 10)
Rendez-vous possible en semaine (9h30 à 16h30) ou le samedi matin (9h à 10h30)
mais la prise de rendez-vous ne se fera pas le samedi matin

PRÉSENCE OBLIGATOIRE du DEMANDEUR (dépôt et retrait)
Le MINEUR doit être accompagné par la personne exerçant l'autorité parentale
Deux rendez-vous consécutifs, maximum, seront autorisés pour une même famille

Pour toutes les demandes, les originaux des pièces doivent être présentés
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Au 1er Janvier 2014, la durée de validité des cartes d'identité est la suivante:

- pour les mineurs : 10 ans,
- pour les majeurs : 15 ans,

Les cartes délivrées aux majeurs entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 sont automatiquement prolongées de 5 ans sans aucune démarche, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

ATTENTION : Certains pays n'acceptent pas cette carte d'identité prorogée. Dans ce cas, contacter l'ambassade du pays dans lequel vous souhaitez vous rendre.

PREMIERE DEMANDE : gratuit

MAJEUR MINEUR DOCUMENTS ET JUSTIFICATIFS (originaux) à PRESENTER PAR LE DEMANDEUR

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés : https://predemande-cni.ants.gouv.fr/ (pensez à imprimer votre fiche récapitulative) La pré-demande ne vous dispense pas de vous rendre en personne en mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier ou - Formulaire de demande de carte d'identité complété et signé (en majuscule et en noir), disponible en mairie</p>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (voir spécificités au dos du présent document)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Justificatif de domicile : de – de 1 an (facture: énergie, eau, loyer (pas de quittance émanant du propriétaire) , taxes habitation, foncières, avis impôts sur le revenu, assurance habitation),</p> <p>- si un majeur est hébergé par un tiers ou par ses parents : attestation de l'hébergeant avec copie de sa pièce d'identité et de son justificatif de domicile (voir ci-dessus),</p> <p><input type="checkbox"/> - si résidence alternée : Justificatif des deux domiciles et pièce d'identité de chacun des parents.</p>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Passeport sécurisé ou non sécurisé valide ou périmé depuis – 2 ans ou - acte de naissance avec filiation complète (extrait avec filiation ou copie intégrale de – 3 mois) et suite à une acquisition de nationalité française, merci de fournir le Certificat de Nationalité Française délivré par la préfecture. + document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale avec photo ...)</p>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- justificatif autorisant un nom d'usage pour un majeur (autre parent, époux(se), veuf(ve), s'il n'apparaît pas sur le document sécurisé présenté : copie intégrale de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage de moins de 3 mois. Si divorce: le jugement autorisant l'usage du nom.</p> <p>- justificatif autorisant un nom d'usage pour un mineur : autorisation écrite du parent non présent au moment du dépôt du dossier</p>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Livret de famille et, en cas de divorce ou de séparation : original de la décision de justice (justificatif de l'exercice de l'autorité parentale),</p> <p><input type="checkbox"/> - Copie de la pièce d'identité de l'autorité parentale présente</p> <p>- en cas de TUTELLE : la délibération du conseil de famille ou décision de justice désignant le tuteur. (fiche explicative à demander à l'accueil)</p>

RENOUVELLEMENT : gratuit

Le renouvellement pour simple changement d'adresse n'est pas obligatoire

Fournir les mêmes pièces que celles exigées pour une première demande, SAUF l'acte de naissance

Pièce complémentaire :

MAJEUR MINEUR à PRÉSENTER PAR LE DEMANDEUR

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ancienne carte d'identité sécurisée, si périmée depuis + de 5ans : fournir un acte de naissance avec filiation complète.
--------------------------	--------------------------	--

REPLACEMENT Pour PERTE ou VOL : 25 €

NB : toute fausse déclaration est passible de poursuites pénales (art 441-6 et 441-7 du code pénal)

Fournir les mêmes pièces que celles exigées pour une première demande, sauf l'acte de naissance si la carte d'identité sécurisée était en cours de validité ou périmée depuis – 2 ans, ou sur présentation d'un autre titre sécurisé en cours de validité ou périmé depuis – 2 ans.

MAJEUR MINEUR Documents et justificatifs supplémentaires à présenter par le demandeur

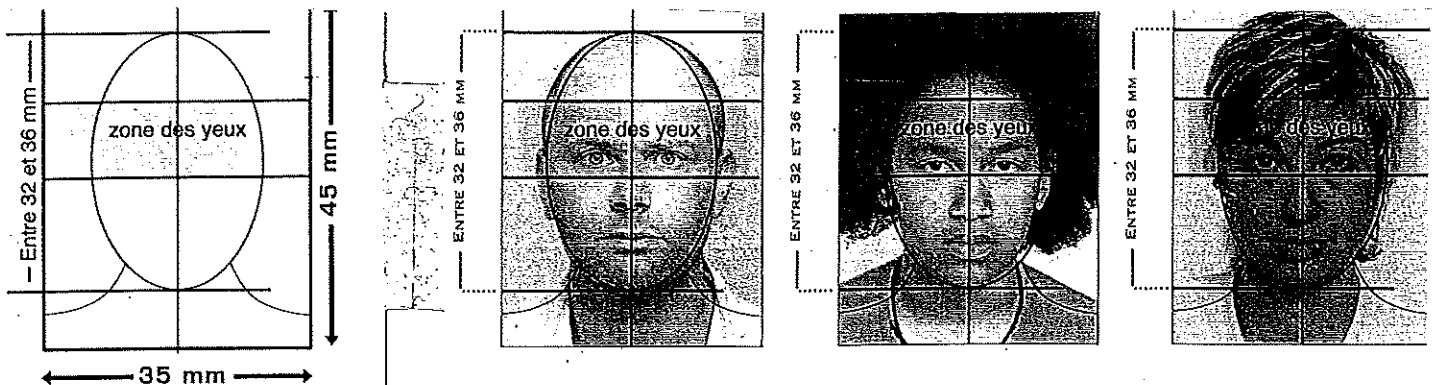
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de VOL : déclaration auprès de la police ou de la gendarmerie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de PERTE : déclaration de perte a établir au moment et sur le lieu de la demande
Et pour ces deux cas		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Timbres fiscaux (25€)

REPLACEMENT pour MODIFICATION

MAJEUR MINEUR Documents à présenter par le demandeur

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Formulaire de demande (si besoin : nous consulter)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- <u>1</u> photo d'identité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Document justifiant la modification (état civil, adresse, etc....)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ancienne carte d'identité

La photo d'identité à fournir par le demandeur doit correspondre aux règles suivantes et ne doit pas être découpée.



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

La photo, récente (**de - 6mois**), doit être réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo, utilisant un système agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Photo ni sur-exposée, ni sous-exposée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan, nette, sans pliure ni traces.

De face, tête nue (sans pince, chouchou, bandeau, foulard, chapeau, serre-tête ou autre objet décoratif) sur fond contrasté, **bouche fermée**.

Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Format 35 x 45 mm. Tirage couleur fortement recommandé. Cadrage et norme de qualités à respecter (voir planche photographique consultable dans tous les lieux d'accueil ou sur le site www.service-public.fr)